DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUIN 2020

Délibération
n° 2020.06.075

Réunion par visioconférence : détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que modalité de scrutin

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visioconférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2020**

Secrétaire de séance : Thierry MOTEAU

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Annie MARC à Yannick PERONNET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Françoise DELAGE, Jean-Philippe POUSSET, Gérard ROY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020.06.075

ORGANISATION DE LA STRUCTURE	Rapporteur : **Monsieur DAURE**

REUNION PAR VISIOCONFERENCE : DETERMINATION ET VALIDATION DES MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS AINSI QUE MODALITE DE SCRUTIN

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prise en application de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit la possibilité de réunir le conseil communautaire par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permettra de concilier la continuité du fonctionnement de l'institution intercommunale, et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Dans ce cadre, le conseil communautaire doit déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin comme suit :

1 / Les modalités d'identification des participants :

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence.
Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant de connexion indiqué sur la convocation des conseillers communautaires.
En début de réunion, le président de séance procède à un appel nominal des conseiller-ères communautaires participants, qu'ils-elles assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.
- la présence des élus est validée par leur connexion au lien internet de la réunion,
- la réunion se déroule via l'outil zoom.

2/ Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.

3/ Les modalités de scrutin :

Le scrutin sera public. Il sera procédé au vote des délibérations au moyen d'un outil de sondage électronique intégré dans la solution de visio-conférence « zoom » (pour/contre/abstention / ne prend pas part au vote). Pour chaque délibération soumise au vote, chaque conseiller communautaire sera clairement identifié par son émail. Les porteurs de pouvoirs de voter au nom d'un conseiller communautaire absent exprimeront oralement le sens du vote de l'élu qu'il représente.

Je vous propose :

D'APPROUVER les modalités de réunion de conseil communautaire à distance décrites ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **16 juin 2020**	**Affiché le :** **16 juin 2020**